PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-190_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°190/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 15 octobre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du quinze octobre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, ARNOUX Stéphane, BASTIDE Delphine, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Monique, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUCROT Denis, FÉVRIER Catherine, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VAUTHIER Charlotte, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : CHOUX Cyril, CORDET Yannick (pouvoir à M. Vigouroux), DESNOYERS Jean, FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme Charenton), GERARDIN Jean-Pierre, HERMIER Bernadette (pouvoir à M. D'Astorg), HUMEAU Yann (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LIGNERAT Bruce (suppléante Mme Bastide), MILLOT Claude (suppléante Mme Vauthier), PETIT Michèle (suppléant M. Arnoux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Gavillon), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. Nury), SANGENITO Patrick (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent, XIBERRAS Olivier (pouvoir à M. Touzeau)), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : CHOUBARD Nadia, GUILLAUME Philippe, HACCART Françoise, JOURDAN Brice, LION Franck, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. SIGORINI Philippe

OBJET : Tarifs des prestations supplémentaires pour les professionnels

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la présentation en commission finances le 17 septembre 2026
- Vu la présentation en commission déchets le 13 octobre 2026,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets ;
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (70 voix pour et 2 abstentions) :
- Adopte les modalités de facturation des prestations supplémentaires suivantes :

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-190_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°190/2026

Prestation supplémentaire ordures ménagères / biodéchets

	Tarif mensuel TTC
Collecte hebdomadaire (C1)	350 €
Collecte bihebdomadaire (C2)	400 €

Prestation supplémentaire emballages / biodéchets

	Tarif mensuel TTC
Collecte hebdomadaire (C1)	557 €
Collecte bihebdomadaire (C2)	1 113 €

Prestation supplémentaire des colonnes à verre implantées sur le domaine privé

	Tarif à la levée TTC
Collecte du verre à la demande	95 €

Ces prestations supplémentaires seront appelées annuellement sous forme de titre exécutoire après signature d'un contrat avec la Communauté de communes de Puisaye-Forterre. Ces tarifs seront soumis chaque année à la formule de révision du marché de collecte.

- Autorise le Président à signer les contrats de prestations supplémentaires avec chaque établissement et à procéder à la facturation telle que mentionnée supra.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

